

CEFOP

Association
Siège social : 70 rue de Montgeron
91 300 Brunoy
Siren : 349 291 898

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/08/2023

40 rue du Fer à Moulin
75005 Paris
SARL au capital de 120.000 €
RCS Paris 489 421 990
TVA intracommunautaire
FR68489421990

01.40.03.96.35

contact@angel-associes.com

CEFOP

Association
Siège social : 70 rue de Montgeron
91 300 Brunoy
Siren : 349 291 898

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS** **Exercice clos le 31/08/2023**

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la note «Principes Comptables» de l'annexe des comptes annuels : nous vous informons que la note «Principes Comptables» de l'annexe des comptes annuels précisent les règles d'application des conventions comptables et les méthodes d'évaluation retenues. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

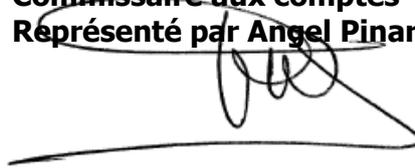
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 janvier 2024
ANGEL & ASSOCIES
Commissaire aux comptes
Représenté par Angel Pinar

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Angel Pinar', written over the text 'Représenté par Angel Pinar'.

II. BILAN 22-23

BILAN OGE C ACTIF					
ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENT S ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement			0	0
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
	Autres			0	0
	Avances et acomptes			0	0
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				0
	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	0	0	0	0
	Constructions sur sol propre	0	0	0	0
	Constructions sur sol d'autrui	553	553	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage	19 214	17 209	2 005	0
	Autres (1)	54 265	54 065	201	642
	Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
	Avances et acomptes	0		0	0
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 033	71 827	2 206	642
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)			0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :			0	0
Participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations	7 500		7 500	7 500	
Autres titres immobilisés	0		0	0	
Prêts	29 948		29 948	29 948	
Autres	6 600		6 600	6 600	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	44 063	0	44 063	44 063	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	118 096	71 827	46 269	44 705	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	0		0	0
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES			0	0
	CREANCES :				0
	Fournisseurs	402		402	0
	Organismes financeurs (OPCO, CNFPT, ...)	618 270	0	618 270	579 665
	Personnel et organismes sociaux	3 117		3 117	5 540
	Etat et autres collectivités publiques	0		0	0
	Autres	311 164	0	311 164	90 368
	TOTAL CREANCES	932 953	0	932 953	675 572
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	50 114	0	50 114	50 114
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	375 404		375 404	166 899	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 377 250	0	1 377 250	892 779	
TOTAL DE L'ACTIF (I +II)	1 495 346	71 827	1 423 519	937 484	

BILAN OGEC PASSIF

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	Valeur du patrimoine intégré	0	0
	Fonds statutaires	0	0
	Apports sans droit de reprise	76 225	76 225
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	0	0
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	0	0
		76 225	76 225
	RESERVES		
	Réserves statutaires		
	Réserves pour investissements		
	Réserves de trésorerie	0	0
	Autres réserves	0	0
	TOTAL RESERVES	0	0
	REPORT A NOUVEAU	592 307	461 359
	RESULTAT DE L'EXERCICE	228 019	130 948
	TOTAL FONDS PROPRES	896 550	668 531
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE			
Apports avec droit de reprise			
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	0	0	
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	0	0	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	0	0	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUELABLES			
Subventions d'investissement REGION	0	0	
Subventions d'investissement DEPARTEMENT	0	0	
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	0	0	
Autres subventions d'investissement	0	0	
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUELABLES	0	0	
DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)			
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	0	0	
(I)	896 550	668 531	
PROVISIONS	PROVISIONS		
	Provisions pour risques	5 000	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	0	0
	Provisions pour gros entretien	0	0
	Autres provisions pour charges	0	0
(II)	5 000	0	
FOND DEDIES (3)			
DETTES (1)	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	0	0
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	0	0
	DETTES FOURNISSEURS	7 152	5 859
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	74 455	72 771
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS	0	0
	AUTRES DETTES	440 362	190 323
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0
	TOTAL DETTES (IV)	521 969	268 953
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 423 519	937 484	

**CEFOP
COMPTE DE RESULTAT**

01/09/2022 - 31/08/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Résultat 21-22	Résultat 22-23	Variation %	Variation €
PARTICIPATION ENTREPRISES	1 694 840	2 295 355	35%	600 515
- Prestation de formation (CEFOP OF)	581 175	706 272	22%	125 098
- Prestation apprentissage (CFA)	1 031 976	1 500 338	45%	468 363
- Prestation de services - Restauration	23 190	36 204	56%	13 014
- Frais de premier équipement	58 500	50 290	-14%	-8 210
- Mobilités internationales	0	0		0
- Fournitures revendues	0	2 250		2 250
- Remise	0	0		0
PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	0	7 333		7 333
- Aides à l'emploi	0	7 333		7 333
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR AUTRES ACTIVITES	0	0		0
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	0	0		0
REPRISES SUR AMORTISS. ET PROVISIONS	2 416	6 661	176%	4 246
- Reprises Prov. Travaux Retraites	0	0		0
- Reprise Prov. Dépréciations, créances	2 416	6 661	176%	4 246
AUTRES PRODUITS	0	0		0
PRODUITS TRANSFERES	0	0		0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 697 256	2 309 349	36%	612 094
CHARGES D'EXPLOITATION	Résultat 21-22	Résultat 22-23	Variation %	Variation €
COUTS DE PERSONNEL	1 134 973	1 573 505	39%	438 532
- Appointements bruts	725 363	861 024	19%	135 661
- Transfert frais de personnel (ASPI)	101 713	374 364	268%	272 650
- Charges sociales et assimilées	289 041	293 720	2%	4 679
- Charges fiscales et assimilées	11 283	40 832	262%	29 549
- Autres charges de personnel	3 539	1 189	-66%	-2 350
- Indemnités de licenciement	4 035	2 378	-41%	-1 658
CONSOUMMATIONS	143 941	166 670	16%	22 729
- Nettoyage locaux	5 188	13 666	163%	8 478
- Restauration extérieur des apprentis	23 901	44 223	85%	20 322
- Contrat sécurité	28	83	199%	55
- Reprographie et informatique	6 451	10 354	60%	3 902
- Energie et fluides	50 554	54 640	8%	4 086
- Matières, fournitures et petit matériel t	13 861	15 383	11%	1 523
- Prestations fournitures et petit matériel pédagogiques	40 891	24 490	-40%	-16 401
- Scolarité Personnel CEFOP	3 068	3 329	9%	261
AUTRES CHARGES EXTERNES	238 980	247 964	4%	8 984
- Locations	219 081	222 958	2%	3 877
- Locations mobilières	0	0		0
- Entretien et réparations : biens immobiliers	5 295	6 083	15%	788
- Contrats de maintenance	10 125	13 354	32%	3 229
- Primes assurances	2 725	4 450	63%	1 725
- Documentations et divers	1 754	1 120	-36%	-634
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	83 290	93 089	12%	9 799
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 500	8 176	-29%	-3 324
- Rémunérations honoraires de formation	54 626	67 833	24%	13 207
- Rémunérations autres honoraires (plat)	7 438	6 994	-6%	-444
- Information, publications et relations publiques	211	1 806	757%	1 596
- Déplacements, missions et réceptions	3 231	3 184	-1%	-47
- Frais postaux, de télécommunications, services b	5 697	4 587	-19%	-1 110
- Cotisations et divers	587	508	-14%	-79
AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	4 011	5 882	47%	1 871
- Impôts et taxes relatifs aux locaux	3 153	3 846	22%	693
- Autres impôts divers	858	2 036	137%	1 178
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	315	7 712	2346%	7 397
- Pertes sur créances irrécouvrables	0	6 661		6 661
- Charges diverses de gestion courante	315	1 051	233%	736
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	442	5 924	1241%	5 482
- Dot. aux amortissements : charges de fonctionnement	442	924	109%	482
- Dot. aux provisions pour risques, travaux, retraite	0	5 000		5 000
- Dot. aux provisions pour dépréciations	0	0		0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 605 953	2 100 746	31%	494 793
RESULTAT D'EXPLOITATION	91 303	208 603	128%	117 301

RESULTAT FINANCIER	Résultat 21-22	Résultat 22-23	Variation %	Variation €
PRODUITS FINANCIERS				0
- Autres produits financiers	0	0		0
- Revenus des placements	1 506	4 307	186%	2 801
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 506	4 307	186%	2 801
CHARGES FINANCIERES				0
- Charges d'intérêts, Frais financiers	1	1	0%	0
- Autres charges financières	0	0		0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1	1	0%	0
RESULTAT FINANCIER	1 505	4 305	186%	2 801

RESULTAT EXCEPTIONNEL	Résultat 21-22	Résultat 22-23	Variation %	Variation €
PRODUITS EXCEPTIONNELS, ANTERIEURS ET DIVERS				0
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	39 002	22 087	-43%	-16 914
- Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0		0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 002	22 087	-43%	-16 914
CHARGES EXCEPTIONNELLES ANTERIEURES ET DIVERSES				0
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	840			-840
- Charges sur exercices antérieurs	21	6 977	16%	6956
- Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0		0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	861	6 977	2%	6116
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 141	15 111	-53%	-23 030
TOTAL DES PRODUITS	1 737 763	2 335 743	34%	597 980
TOTAL DES CHARGES	1 606 815	2 107 724	31%	500 909
RESULTAT DE L'EXERCICE	130 948	228 019	82%	97 071

III. ANNEXES AUX COMPTES DE L'OGEC SAINT-PIERRE INSTITUT
SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A. INFORMATIONS GENERALES

1. IDENTIFICATION DE L'OGEC :

- CEFOP SAINT-PIERRE OF-CFA 70 rue de Montgeron B.P 201 91801 BRUNOY Cedex
- Cette structure gère un OF situé au centre de Brunoy qui dispense des formations en partenariats avec les collectivités locales ainsi qu'un CFA depuis la rentrée de septembre 2021. Ce dernier est hébergé dans les locaux d'ASPI.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Ouverture du CFA :

Pour cet exercice 22-23, l'ensemble des classes sont gérées par le CEFOP excepté la classe de terminale bac pro cuisine (7 élèves) rattachée au CERFAL. La classe de première et terminale bac pro cuisine ne forment qu'une seule classe physiquement.

Le 2 licences pro que nous accueillons depuis quelques années sont toujours présentes sur cet exercice ainsi que les 2 bachelors. Le Bachelor EMHR ne sera pas reconduit car la certification s'est terminée en cours d'année.

- Réorganisation interne :

Une chargée de développement a été embauchée à la rentrée pour dynamiser le recrutement de nos différentes filières mais aussi anticiper les évolutions à mettre en œuvre de la carte de formations.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

- RAS

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. DUREE ET DATE DE L'EXERCICE COMPTABLE :

Proposition de rédaction :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023

2. REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2021) définie par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de

l'Enseignement catholique).

3. DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Il n'existe pas de dérogations.

C. NOTES SUR LE BILAN :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Autres immobilisations incorporelles				0	
	TOTAL I	0	0	0	0	
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)				0	
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui	553			553
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	47 366			47 366
		Matériel de transport	0			0
		Matériel informatique de gestion	5 491			5 491
		Matériel Mobilier de gestion pédagogique	18 136	2 487		20 623
	Immobilisations corporelles en cours				0	
	Avances et acomptes sur immobilisations					
TOTAL II	71 546	2 487	0	74 033		
A	Immobilisations grevées de droit					
TOTAL III						
FINANCIERES	Dépôts et cautionnement	6 600	0		6 600	
	Autres titres immobilisés	7 515			7 515	
	Prêts et autres immobilisations financières	29 948		0	29 948	
	TOTAL IV	44 063	0	0	44 063	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		115 609	2 487	0	118 096	

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	
INCORP ORELLE S	Frais d'établissement					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL I	0	0	0	0	
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui	553			553
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	46 723	442		47 165
		Matériel de transport		0		
		Matériel informatique de gestion	5 491	0		5 491
		Matériel Mobilier de gestion pédagogique	18 136	482		18 618
TOTAL II	70 903	924		71 827		
TOTAL GENERAL (I + II)		70 903	924		71 827	

2. DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations : <ul style="list-style-type: none"> • Incorporelles • Corporelles • Financières 				
	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers	6 661	0	6 661	0
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
TOTAL	6 661	0	6 661	0	

Les créances douteuses font l'objet d'une provision à 100 % de la créance due par les familles.

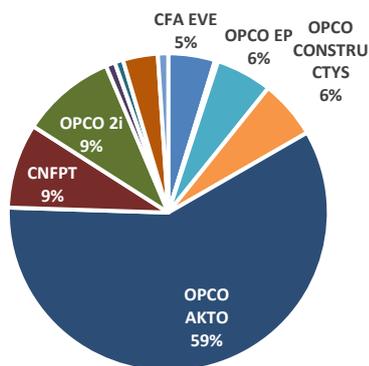
3. ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)

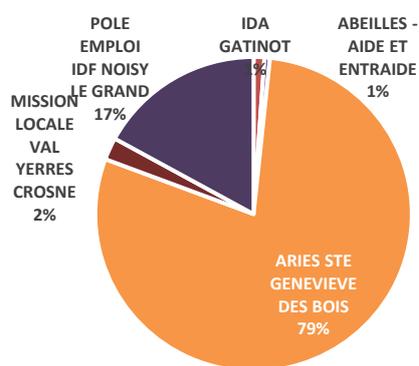
CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Participation	15		15
Créances rattachées à des participations	7 500		7 500
Prêts	29 948	3 027	26 921
Autres créances	6 600		6 600
Sous-total créances de l'actif immobilisé	44 063	3 027	41 036
Créances de l'actif circulant :			
Fournisseurs	402	402	
Créances usagers	618 270	618 270	
Créances sociales et fiscales	3 117	3 117	
Etats et autres collectivités		0	
Autres créances	311 164	311 164	
Sous-total créances de l'actif circulant	932 953	932 953	
TOTAL CREANCES	977 016	935 980	41 036

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE		
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				0
Emprunts et dettes financières divers (ASPI)	439 530	439 530		
Sous-total dettes financières	439 530	439 530	0	0
Dettes fournisseurs	7 152	7 152		
Dettes familles		0		
Dettes fiscales et sociales	74 455	74 455		
Dettes sur immobilisations		0		
Autres dettes	832	832		
Sous-total autres dettes	82 439	82 439	0	0
TOTAL DETTES	521 969	521 969	0	0

La créance des organismes financeurs s'élève à 618270 € dont 227 719€ concernent l'OF et 390 551€ concernent le CFA.



Créances CFA



Créances OF

Malgré un travail de facturation important plus de 400 factures au 31/08/2023 émises et une réactivité plus importante des OPCO, il demeure une dette entre association de 439 530€. Cette dette est constituée de 180 k€ sur les salaires, 12 k€ de factures diverses et 246 k€ de charges de bâtiments et administratives.

4. FONDS ASSOCIATIFS :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU V)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré	76 225			76 225
	Fonds statutaires				0
	Apports sans droit de reprise	0			0
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	0			0
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	0			0
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	76 225	0	0	76 225
	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissements				
	Réserves de trésorerie	0			0
	Autres réserves	0			0
Total RESERVES (2)	0	0	0	0	
Report à nouveau (3)	461 359	130 948		592 307	
Résultat (4)	130 948	228 019	130 948	228 019	
TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	662 532	358 967	130 948	896 551	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise				
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	0			0
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	0	0	0	0
	Subventions d'équipement	0			0
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	0			0
	Taxe d'apprentissage et sub investissements				
	Autres subventions d'investissement	0			0
Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)	0	0	0	0	
Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)	0			0	
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	0	0	0	0	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	668 532	358 967	130 948	896 550	

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé.

5. PROVISIONS :

Une provision pour risque sociale a été comptabilisée à hauteur de 5000€

Aucune provision n'a été faite sur le CEFOP concernant les dettes importantes mais elles sont toutes sûres et exigibles. Il y a un travail conséquent au niveau de la facturation à réaliser.

D. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE

L'effectif des salariés au 31 août est de 24.79

2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- Les honoraires afférant à la certification des comptes : 11 896 € TTC

3. CHARGES ET PRODUITS :

- 33 % des charges du CEFOP soit 684 191 € sont liées à de la mise à disposition des locaux et du personnel d'ASPI.

CEFOP IMPACT REFACTURATION ENTRE ASPI ET CEFOP 22-23

CHARGES D'EXPLOITATION	Résultat à ce jour	Refacturation ASPI vers CEFOP	%
COUTS DE PERSONNEL	1 573 505	384 111	
- Transfert frais de personnel ASPI-CERFAL	1 573 505	384 111	24%
CONSOMMATIONS	166 670	77 938	
- Nettoyage locaux		13 666	
- Energie et fluides		48 990	47%
- Matières, fournitures et petit matériel		14 402	
- Matières, fournitures : Produits alimentaires pédagogiques		880	
AUTRES CHARGES EXTERNES	247 964	215 330	
- Locations		193 145	
- Entretien et réparations : biens immobiliers		5 207	87%
- Contrats de maintenance		13 354	
- Primes assurances		3 625	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	93 089	2 967	
- Information, publications et relations publiques		368	
- Déplacements, missions et réceptions		1 000	3%
- Frais postaux, de télécommunications, services b		1 541	
- Cotisations et divers		58	
AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	5 882	3 846	
- Impôts et taxes relatifs aux locaux		3 846	65%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 712	0	0%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 924	0	0%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 100 746	684 191	33%